



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2023, le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le règlement suivant :

**# 359-02-23 Règlement # 359-02-23 sur la démolition
d'immeubles à valeur patrimoniale de la
Municipalité régionale de comté de La Vallée-
de-l'Or**

Ce règlement a pour but de se conformer à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à encadrer les demandes de démolitions d'immeubles à valeur patrimonial sur les territoires non-organisés de la MRC de la Vallée-de-l'Or.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 42, place Hammond, Val-d'Or, durant les heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date des présentes.

DONNÉ à Val-d'Or, ce 16 mars 2023

Original signé

Me Marie-Hélène Bastien
Greffière